SAMEDI 5 JUIN
83e ANNEE.
N° 45

Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT † (1868-1942)

EN BON CHEMIN

La France, dans l'entreprise de la nouvelle Europe, a un rôle notable à jouer. Le président Laval vient de le rappeler à la presse, à l'issue d'un important entretien qu'il a eu à Paris avec le gauleiter Sauckel, commissaire général à la main-d'œuvre en Allemagne.

« Dans le drame immense qui secoue le monde, dit-il, la France ne peut rester ni passive, ni indifférente. Le sang de la jeunesse allemande coule pour barrer la route au bolchevisme ; les Français, par leur travail, doivent prendre leur part dans ce combat. »

Et il ajouta : « Je voudrais que nous n'ayons pas à subir la condition d'un pays vaincu. Je suis sûr que nous pouvons, par notre attitude et par notre volonté, faire de la France un pays librement associé. »

Pour cela, il faut que les Français, tous les Français, admettent la rigueur de certains principes qui ont la solidité d'un syllogisme, et de celui, en particulier, si clairement énoncé ci-dessus par le chef du gouvernement. Pour cela, il faut que les Français, tous les Français, se pénètrent de cette évidence qui leur est montrée par les paroles et par les actes du président Laval, à savoir que la Révolution nationale et la politique de collaboration européenne ont un même but.

Ce but ne peut pas varier au gré des préférences individuelles, ni des interprétations des doctrinaires irresponsables. Ce but, c'est le redressement de la France, la remise en valeur de toutes ses ressources, sa réconciliation et son entente avec l'Allemagne, sa coopération directe et active à l'œuvre civilisatrice, qui ne peut être conduite, évidemment, que par les nations vraiment civilisées — à l'exclusion donc, en Europe, de la Russie des Soviets.

Après avoir longtemps hésité au carrefour, nous voici en bon chemin. Et le gauleiter Sauckel a tenu à le marquer, en rendant un éclatant hommage à la contribution déjà apportée par le travail français à l'effort européen. Ainsi, comme il l'a déclaré, la France a-t-elle su enfin « se frayer un chemin ».

D'où la confiance exprimée par le président Laval : « Je suis sûr que nous réussirons ». Il a fait, lui, il fait, il continuera obstinément à faire tout ce qui est en son pouvoir pour cette réussite. Inspirons-nous de son exemple, alignons-nous sur lui, en nous disant avec lui que « de ce grand cataclysme l'Europe doit surgir », que « les barrières entre les pays doivent tomber et les peuples vivre dans la fraternité ».

Que ce soit là, comme pour lui, notre espérance, notre certitude.

LE GOUVERNEMENT A RENDU HOMMAGE A LA CORPORATION DES CHEMINOTS

Pour la première fois dans les annales de la révolution nationale, une corporation a été l'objet de la part du gouvernement d'une série d'hommages exceptionnels (neuf nomination dans la Légion d'honneur, puis cinq citations à l'ordre de la nation), la corporation des cheminots.

Ils sont plus de 400.000 en France qui, dans la personne de quelques-uns d'entre eux se trouvent ainsi honorés pour leur conscience professionnelle.

En effet, la conscience de leur rôle vital ont fait de nos cheminots de véritables combattants.

Combattant, ce chef de gare Pointet, toujours sur la brèche dans une ville comptant plus de 300 alertes et 85 bombardements intensifs.

Combattants, ces deux héros du train 143 mitraillé près de La Ferté-sous-Jouarre : le mécanicien Fay tué sur sa machine d'un éclat de bombe et le chauffeur Souquier mortellement brûlé à son poste et qui, agonisant, parvint à freiner le convoi pour empêcher une catastrophe. Deux de ces équipes : Arsicaud et Lomellini, du dépôt de Sotteville ; Tessier. Letellier, du dépôt d'Argentan figurent sur la dernière liste des citations à l'ordre de la nation, et, voici quelques jours à peine, sur une ligne de la Charente-Maritime, une autre équipe, celle de Seigneurin et de Raymond, tombait en service commandé sous les coups d'un avion anglais.

Tant de bravoure au service du pays ne pouvait laisser indifférents les pouvoirs publics.

LE PRESIDENT LAVAL PARLERA SAMEDI A LA RADIO

Le président Laval, chef du gouvernement, fera samedi 5 juin, à 20 heures, une déclaration radiodiffusée par tous les postes.

APRES LE BOMBARDEMENT DE RENNES

Les obsèques nationales des victimes

Les obsèques nationales des malheureuses victimes du dernier bombardement anglo-saxon ont été célébrées mardi au milieu d'une assistance profondément émue.

Avant que l'absoute ne fût donnée, Mgr Roques monta en chaire.

Dans une allocution très élevée il dit notamment :

« A la vérité on comprend mal que les hommes, à l'heure présente, veuillent sauver la civilisation par l'emploi des moyens qui sont en contraste flagrant avec cette civilisation.

« Nos cœurs sont serrés d'angoisse en pensant à ces victimes qui, en si peu de temps, ont vu s'effondrer le présent et l'avenir qu'elles avaient caressé, elles sont mortes au champ d'honneur du travail, victimes innocentes de la cruauté d'ici-bas. Prions afin que Dieu ait pitié de notre humanité. »

Puis le long cortège traversa la ville pour se rendre dans les cimetières où eurent lieu les inhumations.

Foires de la semaine

Lundi 7 juin : Cuzance, Fontanes-du-Causse, Marminiac.

Mardi 8 juin : Capdenac, Castelnau-Montratier, Concots, Les Junies, Lacapelle-Marival, Les Quatre-Routes, St-Pierre-Toirac.

Mercredi 9 juin : Mauroux, Payrac.

Jeudi 10 juin : Cajarc, Sauzet, Labastide-Murat, Latronquière, Puybrun.

Vendredi 11 juin : Brengues.

Samedi 12 juin : Cahors, Catus, Marcilhac, Saint-Sozy, Teyssieu.

LA DELEGATION FAMILIALE AUX PARENTS DES TRAVAILLEURS EN ALLEMAGNE

Le bénéfice de la délégation familiale vient d'être accordé aux ayants-cause de tous les jeunes qui partent travailler en Allemagne au titre du service obligatoire. Ce bénéfice est d'ailleurs également accordé aux familles des jeunes qui accomplissent en France leur service du travail obligatoire.

Pour percevoir cette délégation, les intéressés s'adresseront au bureau des allocations militaires de leur mairie. La délégation familiale peut être perçue par deux des intéressés pour lesquels les trois quarts du salaire fixé par le chef de famille en France ne dépassent pas le barème prévu.

La délégation familiale sera également accordée à partir du 1er juin aux travailleurs partis pour l'Allemagne après le 15 novembre 1942 et qui en feront la demande. Cette délégation familiale sera attribuée dans les mêmes conditions que pour les prisonniers. Seules les ressources de la famille entrent en ligne de compte pour l'attribution de cette délégation.

Quant aux travailleurs partis pour l'Allemagne entre le 1er juin et le 15 novembre 1942 ou ayant prorogé leur contrat entre ces deux dates, le bénéfice du demi-salaire leur sera maintenu jusqu'à expiration du contrat en cours et dans la limite d'une année à compter de l'entrée en vigueur du contrat.

Le taux des allocations

Le taux de cette délégation change suivant l'importance des localités. L'indemnité principale varie de 10 fr. 50 pour les communes de moins de 5.000 habitants, à 17 fr. pour la grande banlieue parisienne.

Les majorations pour enfants subissent des variations analogues. C'est ainsi qu'elles sont respectivement de 7, 7, 11 et 13 fr. pour les premier, deuxième, troisième et quatrième enfants dans les communes de moins de 5.000 habitants et de 11, 12 fr. 50, 14 et 20 fr. pour la grande banlieue parisienne et les communes de plus de 100.000 habitants.

EN PEU DE MOTS...

● La cathédrale de Milan est sérieusement menacée à la suite des attaques aériennes. Une nef menace de s'effondrer.

● Hendaye a fêté dimanche la famille basque Hisboure, dont les frères Simon et Joseph et les sœurs Marie, épouse Tamora et Gracieuse, épouse Etchevarria, ont donné à la France 35 enfants, tous vivants.

● 20.000 fromages en provenance de la Vienne sont arrivés à La Rochelle complètement avariés. Il a fallu les donner aux cochons. Une enquête est ouverte.

● Un donateur qui tient à garder l'anonymat a remis à M. Max Bonnafous, ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement, pour être transmis au Secours National, un chèque de 300.000 francs.

● Le général Georges a quitté secrètement la France et s'est rendu en Afrique du Nord où il s'est rallié aux dissidents. Le général Georges était le commandant de l'armée française du Nord-Ouest en 1939.

● Lucien Rolland, dit Max Dearly, l'acteur bien connu de théâtre et de cinéma, est décédé à son domicile à Neuilly, des suites d'une crise d'urémie dont il souffrait depuis un an.

● M. Peyrouton a démissionné du gouvernement général dissident de l'Algérie. Il est remplacé par l'ex-général Catroux.

● Henri Girard, qui était poursuivi devant les assises de la Dordogne comme assassin présumé de son père, de sa tante et de sa bonne, a été acquitté. Il porte plainte contre inconnu et se constitue partie civile.

CHRONIQUE DU LOT

LES SUBVENTIONS AU REBOISEMENT

Les demandes de subventions pour les reboisements à effectuer à l'automne 1943, en dehors des secteurs de reboisement, doivent être déposées par les reboiseurs à l'inspection des Eaux et Forêts ayant son siège au chef-lieu du département avant le 1er juin 1943 soit directement, soit par l'intermédiaire de leur syndicat : *pour le printemps 1944, les demandes de subventions doivent parvenir à l'inspection des Eaux et Forêts avant le 1er décembre 1943.*

Ces demandes doivent être faites sur des imprimés spéciaux dont les inspections des Eaux et Forêts et les syndicats de reboisement sont munis, on pourra se les y procurer.

1° *Taux des subventions sur sol boisé antérieurement :*

Les travaux de reboisement effectués sur sol non boisé sont subventionnés au taux de 50 0/0 au maximum.

a) Plants courants. — Les frais de transport et d'emballage des plants et les frais de plantation représentant plus de 50 0/0 de la dépense totale effectuée par le reboiseur, le comité central du reboisement a décidé que lorsqu'il s'agit de plants courants, le prix d'achat de ces plants serait remboursé intégralement sur présentation de la facture. La liste des plants courants a été établie comme suit :

Epicéa commun 2 à 4 ans, pin laricio de Corse de 2 et 3 ans, pin Sylvestre de 2 et 3 ans, pin noir d'Autriche de 2 et 3 ans, sapin pectiné de 2 à 5 ans, mélèze de 2 et 3 ans, érable de 1 et 2 ans, aulnes de 1 et 2 ans, bouleau de 1 et 2 ans, charme de 1 et 2 ans, hêtre de 1 et 2 ans, frênes de 1 et 2 ans, chêne rouvre et pédonculé de 1 et 2 ans, châtaigniers de 1 et 2 ans, robinier de 1 et 2 ans, chêne-vert de 1 et 2 ans, pin maritime de 1 et 2 ans, érable de 1 et 2 ans.

b) Autres plants. — Le reboiseur devra chiffrer la valeur des plants, les frais de transport et le coût probable de la plantation, y compris les frais de dégagement, fossés, clôture, etc... La subvention sera égale à 50 0/0 de la dépense retenue par les Eaux et Forêts. Par autres plants on entend les plants des autres essences et ceux des essences ci-dessus d'un âge plus élevé.

2° *Taux des subventions pour enrésinement :*

Les travaux tendant à l'enrichissement des bois et forêts par l'introduction d'une essence nouvelle sont subventionnés au taux de 40 0/0 environ.

Les modalités sont les mêmes que ci-dessus ; il y a donc lieu d'indiquer sur la demande de subvention, à côté des prix des plants, le montant approximatif des frais de transport, plantation, etc...

3° *Taux de subventions à la suite d'incendie :*

Les repeuplements entrepris à la suite d'incendie ou à la suite d'une coupe blanc-étoc, lorsque cette coupe a été rendue nécessaire par un cataclysme naturel (incendie, ouragan, invasion d'insectes), sont subventionnés au taux moyen de 40 0/0.

Les modalités sont les mêmes que pour l'enrésinement.

4° *Taux des subventions pour les plantations d'alignement :*

Les plantations d'alignement comportant la mise en place d'un minimum de 100 plants de haute tige sont subventionnés au taux moyen de 40 0/0 ; ces subventions s'appliquent en particulier aux peupliers, châtaigniers, noyers de haute tige, chêne-liège, etc...

Les modalités sont les mêmes que pour les travaux d'enrésinement.

■

DEFENSE PASSIVE (Eclairage)

Le Préfet du Lot à la population du département

Les mesures prescrites par mon arrêté du 1er avril 1943, sur la réglementation de l'éclairage, ne sont pas rigoureusement observées dans les villes et dans les campagnes du département. Les autorités responsables sont trop souvent appelées à intervenir pour obtenir un meilleur camouflage des lumières.

Aussi bien, suis-je amené à penser que, seule, une plus grande sévérité des sanctions permettra d'obtenir un meilleur résultat. Je recommande donc instamment aux forces de police de réprimer les infractions avec toute la sévérité désirable.

Je rappelle à la population que l'ère des avertissements gracieux est révolue. La première infraction relevée à l'encontre d'une personne sera désormais punie, suivant le cas, soit d'un avertissement taxé de 15 fr., acquitté sur-le-champ, soit d'une amende d'un montant voisin de 200 fr. La première récidive entraînera une peine correctionnelle (emprisonnement de 6 jours au minimum, ou amende).

Enfin, l'article 8 de mon arrêté du 1er avril prévoit, au cas où trois contraventions seraient relevées à l'encontre d'une même personne, la suspension de toute fourniture de courant électrique pendant le délai d'un mois, sans préjudice de l'application d'autres peines correctionnelles.

MM. les gendarmes et agents de la force publique effectueront des rondes dans les cours intérieures des immeubles, afin de vérifier si l'occultation est bien observée partout. Les négligences, de courte durée (lumière se projetant à l'extérieur pendant la durée de fermeture des fenêtres par exemple), seront de même punies impitoyablement. — Le Préfet : Loïc PETIT.

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45, une charmante comédie : *MADEMOISELLE*, avec Ilse Wermer. Complément et Actualités.

AUX PROPRIETAIRES DE CHENES, DE HETRES DE CHATAIGNIERS

Des dispositions viennent d'être prises pour le ramassage des châtaignes, des glands et des faînes :

Toute personne ou collectivité ayant des parcelles plantées ou boisées en châtaigniers, chênes ou hêtres, est tenue de procéder en temps utile à la récolte des fruits ou à leur utilisation totale sur place. Si elles ne procèdent pas à cette récolte, elles devront accepter qu'elle soit faite par des tiers que désignera le ministère de l'agriculture.

Les personnes ou collectivités en question doivent effectuer avant le 15 juin 1943 une déclaration concernant le ramassage des fruits. Elle comprendra l'énumération précise des parcelles. Celles-ci seront désignées sur place par un écriteau portant l'inscription « ramassage réservé ».

Les intéressés qui n'auront pas souscrit de déclaration seront considérés comme abandonnant leur récolte et le ramassage sera effectué d'office et sans indemnité.

CONFERENCE PHILIPPE HENRIOT

Nous rappelons que le grand orateur national Philippe Henriot qui met son immense talent au service du Maréchal Pétain et de son Gouvernement depuis juin 1940, malgré son incessant circuit à travers la France, a bien voulu s'arrêter encore à Cahors cette année-ci.

On se rappelle le succès prodigieux remporté l'année dernière dans notre ville où il fut frénétiquement applaudi par plus de 8.000 auditeurs.

Tous les renseignements qui nous parviennent font augurer pour cette manifestation un succès plus grand encore.

Nous rappelons que cette conférence aura lieu sur les Allées Fénelon, le dimanche 6 juin 1943 à 15 heures légales, sous la présidence effective de M. le Préfet du Lot et en présence de toutes les autorités civiles et militaires.

La Musique des Pupilles de la Marine si appréciée du public cadurcien prêtera son concours à cette matinée.

Le Délégué à l'Information nous prie de faire connaître que des chaises seront mises à la disposition des invités des délégués à la propagande et des propagandistes.

⁂

La même conférence sera donnée le lundi 7 juin à 18 h. 30, place de la Raison à Figeac et mardi 8 juin à 20 h. 30, cour de l'école de garçons à Souillac.

UNE ATTAQUE A MAIN ARMEE POUR SE PROCURER DES CARTES D'ALIMENTATION

Trois individus de 20 à 25 ans se sont présentés samedi vers 19 heures à M. Labrunie, secrétaire de la mairie de Cressensac, en train de classer les dernières cartes de juin et, sous la menace du revolver, se sont emparés des titres d'alimentation.

Leur forfait accompli, les trois malfaiteurs se sont enfuis à bicyclette en direction de Brive.

Les gendarmeries de Martel, Souillac et Gourdon furent aussitôt alertées et les trois brigades procédèrent à l'enquête qui se poursuit activement.

⁂

Dans la nuit du 29 mai, le même acte avait été commis par 8 individus à la mairie d'Estival (Corrèze).

Impositions en œufs

En vertu de la loi du 20 février 1942 sur la commercialisation de certaines denrées agricoles nécessaires au ravitaillement du pays, et conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 21 mars 1942, relatif à la fourniture, collecte et répartition des produits de basse-cour, tout producteur ou éleveur d'animaux de basse-cour, à quelque titre que ce soit, est tenu de livrer au ravitaillement général une quote-part minimum de sa production en œufs, volailles et lapins.

Pour les œufs, cette quote-part, déterminée au début de la campagne de production, a été répartie, pour l'année 1943, en deux périodes échelonnées du mois de février au mois de septembre inclus.

Pendant la première période, qui correspond à la saison de grosse ponte — *dont le terme est fixé au 31 mai 1943* — le producteur est tenu de fournir les deux tiers de son imposition.

Au cas où ce contingent ne serait pas livré à la date du 15 juin, les sanctions prévues par l'arrêté du 21 mars 1942 seront appliquées par les préfets départementaux aux producteurs défaillants.

Il y a donc le plus grand intérêt pour le producteur à se libérer, entre les mains du collecteur accrédité, avant la date précitée, de la part de contribution indiquée ci-dessus, l'autre partie demeurant livrable entre le 15 juin et le 30 septembre.

M. le préfet régional compte sur l'esprit de solidarité de la Corporation Paysanne pour l'aider à réaliser intégralement les contingents imposés par le plan ministériel à la Région de Toulouse, et dont le produit doit apporter un élément précieux à l'alimentation des populations urbaines des régions déshéritées du sud de la France.

Camarades de la Route et Auberges Françaises de la Jeunesse

Groupe de Cahors : Dimanche 6 juin, sortie à Vers. Départs Monument Gambetta samedi 17 h. et dimanche 7 h. 30.

Pays du Lot : Pentecôte : Rassemblement Corrèze et Lot près de Souillac.

CAHORS

ETAT-CIVIL

du 28 mai au 4 juin 1943

Naissances

Gersant Claude, rue Wilson.
Cayroux Sylvette, rue Wilson.
Batut Jacques, 12, Bd Gambetta.
Couderc Maryse, rue Wilson.
Bannwart René, rue Wilson.
Pagès Christian, rue Wilson.
Tréneules Odile, rue Wilson.

Décès

Fontalirant François, 2 mois, cours de la Chartreuse, 3.
Lajugie Jean-Baptiste, employé S.N.C.F., 32 ans, rue de la Brasserie, 8.
Marmiesse Mathilde, s.p., 77 ans, rue Wilson.
Pradel Amédée, chauffeur S.N.C.F., 43 ans, rue Wilson.

CONFERENCES A LA CATHEDRALE

Le R.P. Bessières, S.J., donnera une série de conférences sur l'*Au-delà* et le *Déséquilibre moderne*, les 9, 10, 11, 12 juin, à 20 h. 45, et le 13, jour de la Pentecôte, à 17 heures.

Indemnités d'éloignement aux travailleurs partis au titre du service obligatoire

L'Inspecteur du travail communique :

Les indemnités instituées par la loi du 26 septembre 1942 (demi-salaire) doivent être payées jusqu'au 31 mai 1943, et depuis la date de leur départ pour l'Allemagne, à tous les jeunes gens des classes 40, 41 et 42 dans les mêmes conditions que les indemnités versées aux autres travailleurs partis pour la relève.

Les services de l'Inspection du Travail, 13, rue Nationale à Cahors, tiennent à la disposition de MM. les employeurs les instructions et modèles d'états relatifs au paiement et au remboursement de ces indemnités.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Le Commissaire général des chantiers de la jeunesse nous communique que, par décision du chef du gouvernement, les jeunes gens citoyens français, membres actifs des Aéro-Clubs et astreints au Service National dans les chantiers de jeunesse, effectueront celui-ci dans les groupements Jeunesse et Montagne.

Nous attirons l'attention des jeunes gens qui se trouvent dans cette catégorie et qui désirent effectuer leur service dans les groupements de Jeunesse et Montagne qu'ils ont la possibilité d'y rentrer de plein droit en s'inscrivant immédiatement à l'Aéro-Club du Quercy, où un cours accéléré spécial leur sera fait à partir du 10 juin prochain.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 6 juin et le lundi 7 juin jusqu'à midi par la pharmacie Gayet.

Tombé d'un échafaudage

M. Fontès, ouvrier maçon, au cours de son travail, est tombé d'un échafaudage sur lequel il était monté.

Dans la chute il a été blessé au pied droit et à la jambe droite, et a le pied gauche fracturé. Il devra observer un repos de 3 mois.

Chronique des Théâtres

Le Théâtre des Enfants de Paris de Roland Pilain présentera au Théâtre Municipal de Cahors le dimanche 6 juin, à 17 heures : « *LE PETIT POUCET* ».

L'histoire passionnante que Charles Perrault a écrite pour les petits sera interprétée par une troupe enfantine qui joue aussi bien sur la scène qu'elle le fait dans une cour de récréation, autrement dit le plus naturellement du monde. La location est ouverte.

PALAIS DES FETES

Samedi 5 juin, soirée 21 h. Dimanche 6, matinée 15 h., soirée 21 h. : *ON A VOLÉ UN HOMME*, avec un bon complément. France Actualités.

FRANÇAIS RÉFLÉCHISSEZ

Alors que depuis 1880 les grands pays voyaient leur population s'accroître, la France restait stationnaire bien que bénéficiant d'un afflux d'étrangers et d'une longévité accrue c'est-à-dire la prolongation de la vie des vieillards.

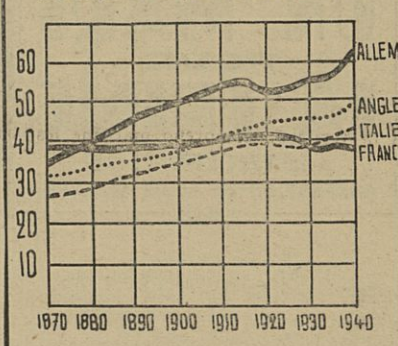

POUR QUE LA
France vive
IL FAUT
3
enfants par ménage
IL EN FAUT
4
pour qu'elle prospère

Les Sports

ASSOCIATION

Le Stade Cadurcien a fini sa saison le 16 mai, date fixée par la F.F.F. Elle l'a brillamment clôturée car le dernier match a été en faveur des Prisonniers. Depuis ce dimanche le terrain de l'Ile n'a plus été foulé par les crampons, mais que le nombreux public cadurcien ne s'inquiète pas car la section foot-ball est déjà au travail pour la prochaine saison.

Rappelons rapidement la saison passée où notre onze a obtenu de beaux succès tant en Coupe de France après avoir battu Montauban (2 à 1), Gensac (11 à 0), La Réole (4 à 2) puis éliminé en 16e de finale par Cazères (3 à 1) après prolongations, qu'en Championnat où il ne fut battu que par Toulouse F.C. et Agen à Agen. En matches amicaux nous avons assisté à de belles rencontres contre de nombreux clubs de Division d'Honneur.

La fin de saison fut moins heureuse, certains éléments partis pour l'Allemagne ont creusé des trous dans notre équipe et les scores en ont supporté quelque peu l'influence. Malgré cela nos joueurs ont conservé un moral excellent et nous espérons les revoir tous au mois de septembre en pleine forme encouragés à nouveau par tous les sportifs cadurciens.

⁂

Mardi soir la section foot-ball du S.C. se réunissait pour élire son nouveau bureau dont voici la composition :

Président : M. Viala ; Vive-Présidents : MM. Rufa et Bléler ; Trésorier : M. Ichard ; Secrétaire : M. Girma J. ; Secrétaire-Adjoint : M. Bazillou ; Equipes et entraînement : M. Nedjar ; membres : MM. Dalat, Diaz, Anglade Ch., Lafon, Fenet et Blanc.

⁂

Le Comité rappelle aux jeunes gens désireux de pratiquer le foot-ball sous les couleurs du Stade Cadurcien de bien vouloir se faire inscrire pendant la réunion, mardi 8 juin à 21 h. à la Bourse du Travail, place Rousseau.

District du Lot d'athlétisme

Championnats départementaux du Lot. — Nous rappelons que les championnats du Lot (masculins et féminins) d'athlétisme auront lieu à Cahors le 20 juin 1943.

Nous sommes heureux d'annoncer que cette grande réunion sera placée sous le patronage de la Légion, qui offrira une coupe qui sera mise en compétition.

Les sociétés sont invitées à demander le programme (épreuves, règlement de la coupe de la Légion, facilités de transport, etc...) de cette manifestation sportive du district du Lot à M. Fau, 55, Boulevard Gambetta, Cahors.

Brevet sportif national

Le Commissariat aux Sports communique :

Une session du brevet sportif national aura lieu à Cahors, au Stade Lucien-Desprats, dimanche 6 juin à 9 heures.

Les sociétés sportives et les écoles et collèges du canton doivent envoyer, dès aujourd'hui, au Commissariat aux Sports, 62, rue Emile-Zola à Cahors, une liste indiquant les nom, prénoms et date de naissance de chaque candidat.

Les jeunes gens et jeunes filles qui se présentent individuellement devront apporter sur le terrain une carte officielle d'identité.

CAHORS

Douelle

C.E.P. — Vendredi 21 mai ont eu lieu au centre de Cahors les épreuves pour l'obtention du certificat d'études primaires.

Notre école de garçons présentait à cet examen les jeunes Albert Hubert, Bessières Louis-Jean, Combes Guy, Herréro Hippolyte et Traversé Jean-Louis, tous ont été reçus.

C'est avec le plus grand plaisir que nous adressons aux jeunes lauréats et à leur estimable maître nos plus chaleureuses félicitations.

Tour-de-Faure

Bonne capture. — Ces jours derniers, d'habiles piégeurs ont capturé dans les bois du Peyri, de l'Escabosse, un renard, un blaireau, un marcassin. Félicitations.

Saint-Martin-le-Redon

Rapatrié. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Raymond Leygues, prisonnier en Allemagne, a été rapatrié au titre de la relève. Nous lui adressons nos souhaits de bienvenue.

Sang à la tête

Il est fort désagréable d'avoir le visage rouge et congestionné. Mais cet inconvénient disparaît généralement lorsqu'on prend des Gouttes Florides. Cette préparation, à base de plantes, améliore la circulation et donne de bons résultats contre les troubles congestifs. Les Gouttes Florides conviennent aux hommes comme aux femmes. Le flacon, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité : 16 fr. 30. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3293.

FIGEAC

Béduer

Nomination. — M. Ernest Sourcel est nommé garde-champêtre de la commune de Béduer. Il sera à la disposition des administrés pour toutes gardes qu'ils voudront bien lui confier.

Espédaillac

Certificat d'études. — Les quatre candidats présentés par nos écoles de garçons et de filles ont été reçus. Ce sont : Mlles Renée Bessières et Gabrielle Raffy ; MM. André Despeyroux et Louis Falguières. Nos félicitations.

Puy-l'Evêque

Fête des Mères. — La Délégation municipale en accord avec le Secours National, la Croix-Rouge, la Légion, le Doyen et les dirigeants de nos écoles a fêté dimanche dernier les Mères de la commune.

Convoquées dans la matinée à la salle des fêtes elles ont reçu les félicitations et les vœux de M. Virebent, entouré des membres de la Délégation ; et il a été remis un livret de la Caisse d'Epargne à quarante enfants pris dans les familles d'au moins quatre enfants.

Un cortège s'est ensuite rendu au monument aux Morts où Mme Beaureille, au nom des mères de soldats morts pour la France et Mme Delpont au nom des veuves, ont déposé une gerbe, puis observé une minute de recueillement.

La cérémonie s'est terminée par un service religieux où les Mères occupant la place d'honneur ont entendu les chants de leurs enfants soutenus par le groupe de la J.A.C. : chants joyeux rappelant les joies de la Mère, chants tristes rappelant les souffrances de la Mère, chants glorieux rappelant les gloires de la Mère.

Dans la soirée un manège et une balançoire pour enfants a donné un peu de joie à ce petit monde et distrait les Mamans.

Accident. — Jeudi dernier l'artisan-maçon Séramondi Victor est tombé de sur un échafaudage d'une hauteur de 7 mètres. Le Dr Rouma appelé a pronostiqué une grave entorse de l'articulation du tibia terminus gauche et écrasement possible du talon. La radiographie s'impose, un repos de 20 jours lui a été imposé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Bretenoux

La chorale de St-Céré à Bretenoux. — Nous apprenons que dimanche prochain, 6 juin courant, l'Union chorale artistique de St-Céré, sous la direction de M. Haulbert, de l'Opéra, se fera entendre en l'église paroissiale de Bretenoux à la messe de 11 h., où elle exécutera des chœurs et des chants religieux.

Puybrun

Gala musical. — On annonce que dimanche prochain, 6 juin courant, l'Union chorale artistique de St-Céré, sous la direction de M. Haulbert, de l'Opéra, donnera dans notre ville, à la salle paroissiale, un gala musical en matinée à 15 h. et en soirée à 21 h. (heure légale).

Au programme des chœurs, du folklore, des chants.

Prix des places : premières : 15 francs ; secondes : 10 francs ; enfants : 5 francs.

En location chez M. Charazac, produits vétérinaires, à Puybrun.

Pour vendre rapidement sans frais
IMMEUBLES -- PROPRIÉTÉS -- COMMERCES
Cabinet Indicateur Immobilier
R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
T. 535

GOURDON

Gramat

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Fabre, de St-Chignes, avec M. Caussanel, de Scelles, commune de Flaujac. Aux jeunes époux nous adressons nos sincères félicitaions et nos meilleurs vœux de bonheur.

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de Mme Desplats. En cette pénible circonstance, nous adressons à ses enfants, M. et Mme Desplats, et à toute leur famille nos bien sincères condoléances.

Martel

Certificat d'études primaires. — Les épreuves du certificat d'études pour les cantons de Vayrac et de Martel ont eu lieu le 21 mai dans les locaux du cours complémentaire mixte de notre ville, sous la présidence de M. Lhomme, inspecteur primaire à Gourdon.

19 garçons et 38 filles se sont présentés. 17 garçons et 25 filles ont été reçus. Les épreuves d'éducation physique ont eu lieu au terrain de sports où nous avons noté la présence de M. le Directeur départemental de Péducation physique et des sports qui s'est montré satisfait des performances des candidats et des candidates. Nous adressons nos sincères félicitations aux jeunes lauréats et lauréates ainsi qu'à leurs dévoués maîtres et maîtresses.

Saint-Germain-du-Bel-Air

Certificat d'études. — Vendredi 28 mai ont eu lieu à l'école des garçons les épreuves pour l'obtention du certificat d'études primaires pour le canton. Sur 35 candidats, 22 furent définitivement reçus. Toutes nos félicitations aux lauréats et à leurs dévoués maîtres et maîtresses.

Sarrazac

Un fait rare en mai. — Ces jours derniers, M Marius Lasfargues, de L'Hôpital-St-Jean, faisant un labour dans sa propriété, a trouvé 2 kg. 750 de truffes bien conservées, très belles et d'un parfum exquis. Trouver de la truffe en cette saison est un fait rare qui méritait d'être signalé !

Souillac

Cinéma Vox. — Samedi 5 et dimanche 6 juin en soirée à 21 h. Dimanche matinée à 15 h., Josseline Gaël, Pauley, Fernand Fabre et la petite Jacotte dans : « Ma petite Marquise », avec un bon complément et France actualités.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Vve Durand née Dublens, domiciliée place de l'Eglise, décédée lundi dernier à l'hôpital de Gourdon à l'âge de 82 ans. Nous adressons à toute la famille l'expression de nos condoléances attristées.

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales
sans aucuns frais
CABINET IMMOBILIER
25e année -- R. C. 1662
J. DELLARD, 1, rue Mal. Joffre, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
Prêts hypothécaires

INDEFRISABLE sans APPAREIL
sans *Electricité*, sans *Chauffeur* sur la tête. *Plus* de *Fatigue* pour la *Cliente* et ses *Cheveux*.
A la Maison POPOVITCH
20 années de recherches
pour donner le maximum de satisfaction.

Société des Etudes du Lot

Séance du 31 mai 1943

Présidence de M. le Chanoine Sol

Présents : MM. Bessières, Bousquet, J. Calmon, Chabert, Feyt, Iches, Lucie, Lury, Moulinier, Pouget, Prat, Toirot.

Excusés : MM. Dr Cany, Cassot, Fourgous, Irague, Intendant Général Mazars, Rigaudières, Teyssonières, Thévenin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Election, comme membres résidants, de MM. Edoux et Lacoste ;

comme membres correspondants :

de Mme Jeanne Albareil, de M. l'abbé Laville, de MM. Espéret, Galli, Rigal, Sers, Vaugeois.

Présentation, comme membre résidant : de M. Casimir Vayssié, huissier à Cahors, par MM. Chabert et Cassot.

Dons, de M. Irague :

« Gambetta » par E. Deschanel, ouvrage paru dans la collection « Figures du passé ;

de M. J. Calmon :

Placard imprimé à Toulouse chez la Vve de Me Pijon, avocat, seul imprimeur du Roi, donnant une liste de 80 esclaves français rachetés en 1765 dans les Etats de l'Empereur du Maroc par les RR. PP. de la Congrégation de l'Ordre de N.-D. de la Mercy ;

de M. R. Coly :

Recueil de poésies intitulé « Notes sur la Cadurcienne ».

La Société remercie les donateurs.

Condoléances. — M. J. Calmon fait part du décès à Assier de M. Etienne Cadiergues, ancien notaire, et adresse à sa famille les condoléances émues de la Société.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale les communications faites par plusieurs membres de la Société au Congrès d'Etudes de la Fédération des Soc. Languedoc-Pyrénées-Gascogne qui s'est tenu à Toulouse les 21, 22 et 23 mai derniers.

Le même signale encore la parution récente de la « Gramatica occitana » de l'abat Jozep Salvat.

M. Prat donne quelques détails intéressants recueillis dans les archives « Fonds des notaires » (III E/223/12 et 13) sur la construction de la Tribune de la Cathédrale de Cahors.

Pour cette construction trois contrats furent passés devant Burgère, not. royal et secrétaire de l'Evêché entre Mgr Henri de Briqueville de la Luzerne et le Chapitre d'une part, et Antoine Choret dit Francœur, Me entrepreneur, Laurent Rozières, sculpteur de Cahors et Pierre Haget, Me marbrier de St-Céré d'autre part (panneaux en marbre avec quatre urnes, aujourd'hui disparues, sur le couronnement). L'ensemble de cette construction dura 2 ans 1/2 (1732-1734) et coûta 10.000 livres dont 1.200 pour le sculpteur et 700 pour le marbrier.

M. Lucie donne lecture d'un passage du récit historique de Robert Burnand : « Grands jours du Second Empire » où il est question de notre compatriote le maréchal Canrobert, commandant de l'armée de Crimée (*Gringoire*, 4 mai 43).

M. Moulinier lit la suite de son étude sur Hugues de Saint-Cirq.

M. le Chanoine Sol signale dans la Revue de l'Eglise de France un article de M. l'abbé Gabriel Delpech sur M. le Chanoine Sabrié, puis il commence la lecture de la Correspondance du Soldat J.-B. Delsol, prisonnier de guerre en Prusse en 1870-71, mort en 1923 à Cahors, faubourg St-Georges.

La prochaine séance aura lieu le lundi 5 juillet.

Serait-ce un client du marché noir ?

On se demande comment, malgré les restrictions, certaines personnes arrivent à garder leur bonne mine, leur ardeur au travail. Auraient-elles une source cachée de ravitaillement ? N'est-ce pas tout simplement parce qu'elles prennent de la Quintonine ? Avec ses plantes toniques, la Quintonine soutient l'organisme et lui permet de mieux supporter les restrictions. 8 fr. 10, ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa P. 2301.

Au Lilas Blanc
FLEURS NATURELLES
ARTICLES FUNERAIRES
79, bd Gambetta, CAHORS, tél. 248

Imp. Coueslant *Le co-gérant :* Parazines
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3502. — 4-6-43.

BIBLIOGRAPHIE

ROMANS ET NOUVELLES

No 46, Mensuel, Littéraire, le No 12 fr.

Les Bornes de l'Amitié, roman inédit d'Emmanuel Arie ; — Drame à Chatillon, policier inédit de Pierre Desclaux ; — Nouvelles de Max Raymond, Paul Mystère, André Négis ; — Poèmes d'Edmond Goreaud, Paul Carrière, Roger-Marc Thérond. Textes complets dans chaque numéro ; — Les Lettres (Répertoire des auteurs et des œuvres).

Numéro spécimen contre 12 francs à C.C.P. Clermont-Ferrand 287.09

PETITES ANNONCES

TRES PRESSE

Acheteur sérieux pour Lot et limitrophe grand domaine ou petites propriétés élevage ou céréales, paiement comptant.

Plessis, 8, rue Chartran, Carcassonne

EXCLUSIVITE INDICATEUR IMMOBILIER

12 km. Cahors, bordure route nationale : MAISON 5 pièces, cave et chai, grange, eau, électricité, jardin 2.600 m². A débattre.

R. Maratuech
109, Bd Gambetta à Cahors. — Tél. 535

Désire acheter belle et forte VACHE DE TRAVAIL, dressée et jeune, 10 à 12 brebis ou agnelles première qualité et chevrettes sevrées. René Enjalbert, propriétaire à Cambayrac (Lot).

J'achète tous modèles MACHINES A COUDRE. Bonaure, 24, rue Clemenceau, Cahors.

La plus brillante des Carrières

vous sera réservée si vous apprenez la *COMPTABILITE* par correspondance. Brochure explicat. No 68 Z sur demande acc. de 3 frs pr envoi. Cours T.F.J., 65, r. de la Victoire, Paris, IXe.

Embaucherais MANŒUVRES, MAÇONS, COFFREURS, FERRAILLEURS, ARTISANS pour travaux à la tâche ou primes de rendement ou forts salaires. S'adresser Chantier, avenue de Paris (Cahors), face No 24 (Visa No 229).

REPRESENTANTS à la commission demandés pour vente grossistes produits moussant pour nettoyages. Ecr. avec réf. C.I.P.P., 60, Av. Emile-Counord, Bordeaux. Visa no 4716 I.T, Bx.

On dem. BONNE COIFFEUSE, place stable, demi-ouvrière et apprentie. Popovitch, Cahors (Lot).

EXCLUSIVITE INDICATEUR IMMOBILIER

A vendre, 9 km. Cahors : PETITE FERME 6 hectares, prés, labour, bois, maison d'habitation, grange ; eau, électricité. Prix : 50.000 fr.

Puy-l'Evêque : MAISON 5 pièces, magasin. Prix : 50.000 fr.

Figeac, cause départ, urgent, à enlever : CAFE-HOTEL-RESTAURANT grande licence, 2 grandes salles, 9 chambres garnies, très vaste remise, tout matériel et linge. Long bail. Réelle occasion. Prix : 150.000 francs.

Cahors : BEAU TERRAIN à bâtir, 1.000 m² environ, vue splendide et imprenable. A débattre.

Cahors, plein centre : CAFE-RESTAURANT grande licence. Logement. A débattre.

Cahors : ALIMENTATION, beurre et fromages fruits et légumes. Cause départ. Petit prix.

R. MARATUECH
109, Bd Gambetta, Cahors — Tél. 535

Quelle infusion choisirez-vous ?

Vous la voulez agréable, mais pourquoi pas active et bienfaisante ? C'est ce que vous obtiendrez avec la tisane Vichyflore, délicieuse au goût, et qui exerce une action heureuse sur le foie, les reins, l'intestin. Composée de plantes doucement laxatives, hépatiques, stomachiques, associées au sel Vichy-Etat, la tisane Vichyflore favorise la digestion et désintoxique l'organisme. Vichyflore : 11 fr. 90 la boîte, ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2891.

UN MARI POUR LA FRIME

par WILLIAMSON

ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERS

No 42

— Voyons, soyez courageuse, ma chérie. Partons ce soir. Provoquons le petit scandale qui nous libérera, car c'est le seul moyen de forcer Garth à vous libérer. Ne fût-ce que pour cette fameuse mère adoptive qu'il adore, dit-on, et pour sa prétendue dignité.

Maryse était très pâle mais ne se laissait pas influencer.

— Vous m'avez dit, il y a une heure à peine, que Zélie Mark était ici sur la prière de Garth pour favoriser notre divorce ?

— J'en ai eu du moins l'impression ; Garth a dû arranger ça pour être libéré très vite aussitôt qu'il aurait reçu mon argent...

— Je vous ai dit qu'il n'a jamais eu l'intention de le prendre...

— Oui, je sais... c'est votre nouvelle opinion !

— Je crois en vérité que je l'ai toujours eue, mais je n'osais pas l'affirmer. Maintenant : j'en jurerais.

— Je me demande pourquoi.

— Parce que je le pense tout simplement.

— Par Dieu ! Je n'aurais jamais cru possible que vous prissiez le parti de Garth contre moi.

— Je ne prends pas le parti de Garth. Je dis simplement que nous avons été détestables en cette affaire ; vous et moi et même ma pauvre maman par amour pour moi.

— Il n'y eut d'honnête que Garth qui acceptait pourtant nos détestables plans ! railla Severance, mais lui vous le placez au-dessus !

— Oui. Il m'aimait à ce moment-là et il m'épousait par amour, de cela, je suis certaine. Ce qu'il a pensé après, ce qu'il pense maintenant, je l'ignore, mais ce que je sais, c'est qu'il n'est pas la brute grossière que vous disiez !

— Et c'est moi qui le suis !

— Je ne vous accuse pas plus que moi-même, je vous mets dans le même sac, vous et moi, et je ne pense rien de vous que je ne pense de moi !

— Ce qui revient à dire que nous sommes assortis ! Raison de plus pour que vous m'appartenez ! Et vous m'appartiendrez, Maryse, parce que je vous aime et que vous m'aimez, bien que vous vous en défendiez. Rien ne pourra nous séparer désormais, même si nous ne pouvons pas nous épouser.

— Laissez-moi sortir ! cria Maryse pour toute réponse.

— Non, soyez raisonnable et réfléchissez un instant. Je suis venu ici avec l'approbation de votre mère.

— Je ne le crois pas ! Maman est la plus conventionnelle femme du monde ; elle a ses idées sur ce qui se fait et ne se fait pas ! Si elle vous approuvait elle serait venue elle-même me chercher.

« En ce cas, peut-être... aurais-je quitté le Grand Canyon, mais pas avec vous ! Pas pour vous ! Je ne vous aime pas, Tony. Je comprends maintenant que je ne vous ai jamais aimé, et je ne vous épouserais pas, même si je le pouvais !

Séverance resta une minute ahuri ne comprenant plus. Sa fatuité était telle qu'il ne pouvait comprendre qu'une femme distinguée par lui pût ne pas l'aimer.

— Encore un coup de tête, fit-il, Vous êtes en colère et dans l'état d'esprit où vous étiez quand vous avez forcé Garth à vous épouser sur l'heure ! Mais vous allez vous ressaisir !

— Peut-être, mais en attendant ouvrez cette porte.

— Non. Je dois vous défendre contre vous-même, dans votre propre intérêt.

— Si vous n'ouvrez pas je crierai ou j'appellerai de toute la force de mes poumons.

— Je ne le crois pas. Vous n'aimez pas les scènes, autrement qu'au théâtre, et d'autre part, cela ne contrarierait en rien nos projets, au contraire !

Maryse ne répondit qu'en poussant un cri perçant.

Instantanément la tête de Garth se montra dans l'embrasure de la fenêtre qui ouvrait sur la loggia où il était aux aguets.

— Je savais que vous étiez ici, Maryse, et c'est pourquoi j'étais là au cas où vous auriez besoin de moi.

Ouvrez cette porte, Severance.

— Ouvrez-la vous-même ! cria Severance vert de rage et visiblement désemparé.

Il n'avait pas prévu la vigilance de son rival en jetant la clé sur le plancher.

Garth ne fit pas un mouvement.

— Ramassez cette clé, répéta-t-il tranquillement.

— Je veux être damné si je le fais !

— Vraiment ? En ce cas...

Garth sortait vivement de sa poche un browning, et visant froidement Severance :

— Vous feriez mieux de ramasser la clé et d'ouvrir...

C'était en effet la seule chose qu'il pût faire.

Ecumant de rage, il ouvrit la porte et sortit aussi vite qu'il lui fut possible de le faire sans avoir l'air de fuir.

Mais le cri de Maryse avait été entendu.

Garth referma la porte et la fit s'asseoir.

— Personne n'entrera là maintenant dit-il rassurant, le major et Mme Garth ont le droit d'être en tête à tête sans que personne ait à s'en étonner.

— Mais... si on demande ?

— Nous dirons que vous avez eu peur d'un rat, dit Garth en souriant. Il paraît que les femmes crient toujours en pareil cas...

Mais personne ne vint aux renseignements.

— Et maintenant, dit Garth gentiment, remettez-vous de votre émotion.

— Je ne croyais pas...

— Que Séverance fût assez misérable pour vous attirer dans un guet-apens ? De cela je suis bien sûr. Mais même si vous aviez répondu de votre propre volonté à son appel, je ne lui aurais pas cherché querelle. Je voulais seulement vous protéger contre lui. J'ai eu comme un pressentiment de ce qui allait arriver.

Il vous a forcée d'entrer quand vous sortiez de chez Miss Mark, n'est-ce pas ?

(à suivre.)